

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Conception de maquillage d'effets spéciaux

PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Prism & Powder FX

6100 Wilshire Blvd, Los Angeles, CA 90048,
United States

PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Aether Records

1745 N Cherokee Ave, Los Angeles, CA 90028,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgation régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0072**

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

12 janvier 2026

ÉMIS LE

5 janvier 2026

DROIT APPLICABLE

**État de
Californie, États-
Unis**

Prism & Powder FX Inc.

Confidentiel — préparé pour Aether Records. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0072

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0072

PARTIES

**Prism &
Powder FX et
Aether Records**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**12 janvier 2026**

DURÉE

4 semaines

DROIT APPLICABLE

**État de
Californie,
États-Unis**

STATUT

Pour signature

EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

12 janvier 2026

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

DURÉE

4 semaines

La confidentialité survit à l'expiration

OBJET

**Conception de
maquillage d'effets
spéciaux**

Un maquillage holographique et prismatique conçu pour le clip du single principal et la campagne de révélation d'Aether Records.

DROIT APPLICABLE

**État de Californie,
États-Unis**Comté de Los Angeles,
Californie

PARTIES

DeuxPrism & Powder FX et Aether
Records

01

Objet et contexte

Le single phare d'Aether Records sort dans cinq semaines, et le label veut une signature visuelle assez marquante pour porter la campagne à travers le clip, les photos de presse et les extraits courts pour les réseaux sociaux — pas un simple maquillage de clip générique. La mission de Prism & Powder FX est de créer un look holographique et prismatique qui reste lisible sous un éclairage scénique en mouvement, résiste à trois jours de tournage, et puisse voyager avec l'artiste en tournée.

Préambule

Aether Records lance son single principal avec une campagne visuelle complète — un clip vidéo, une journée presse et du contenu social court format — et souhaite un look de maquillage qui devienne partie intégrante de l'identité du morceau plutôt qu'un simple choix stylistique ponctuel. Le look doit tenir en gros plan HD sous un éclairage de scène dur et mobile, s'appliquer de manière cohérente sur l'artiste principal et les quatre danseurs de soutien, et pouvoir voyager en tournée sans que Prism & Powder FX soit présent sur place chaque soir.

Prism & Powder FX propose une mission de maquillage spécial effets de quatre semaines : un développement itératif du look selon une formule documentée, une application sur place lors de trois journées de tournage et d'une journée presse, ainsi qu'un kit de retouche de voyage accompagné d'un guide d'application permettant de reproduire le look en tournée. Les sections suivantes présentent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

01

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Prism & Powder FX

Prism & Powder FX Inc. · EIN
81-4471209

6100 Wilshire Blvd, Los Angeles, CA 90048,
United States

bookings@prismandpowderfx.com · +1 213
555 0147 · prismandpowderfx.com

02

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Aether Records

Aether Records LLC

1745 N Cherokee Ave, Los Angeles, CA
90028, United States

s.achebe@aetherrecords.com · +1 213
555 0298

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Prism & Powder FX et Aether Records sont en discussions concernant l'objet visé.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une

injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Californie, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Los Angeles, Californie

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

01

POUR PRISM & POWDER FX

Prism & Powder FX

Signataire autorisé

Date

02

POUR AETHER RECORDS

Simone Achebe

Responsable du contenu visuel

Date

Prism & Powder FX — Service juridique

6100 Wilshire Blvd, Los Angeles, CA 90048, États-Unis

bookings@prismandpowderfx.com · +1 213 555 0147 ·

prismandpowderfx.com

Prism & Powder FX Inc. · EIN 81-4471209